

Compte rendu de l'assemblée générale du SNSH du 21 juin 2016 (CHU Dijon)

Avec un taux de participation de 63,15 % (pouvoir, présences, visioconférence), le quorum ayant été atteint, l'AG 2016 est déclarée ouverte à 11h10.

1. Rapport moral 2015 et rapport Financier :

a. Rapport Moral

- Point sur la répartition géographique de nos adhérents : des efforts restent à faire sur une ligne Bordeaux – Reims, de même que poursuivre l'accroissement du nombre d'adhérents. Les orientations futures, sur lesquelles nous débattons dans la suite de l'AG devraient nous permettre d'y parvenir. Chacun est invité à adresser au siège du SNSH les adresses mails ou autre de Docteurs en Sciences qu'ils connaîtraient afin de les sensibiliser à nos actions.
- Création des fiches métiers Ingénieur de Recherche (Bac +8) et Ingénieur d'étude (Bac +5). Ces fiches sont maintenant officielles mais rarement suivies dans les CHU. Un travail important du SNSH reste à faire.
- Nombreuses questions écrites au gouvernement (*cf. questions et réponses sur notre site internet*) suite à l'article consacré à notre collègue marseillaise Debbiee MONTJEAN et à notre flash-info « Vous avez un doctorat ? Passez donc un DUT »
- Rencontre de M. le Pr François LEMOINE, conseiller auprès de M. le Secrétaire d'Etat Thierry MANDON chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. E. FLORENTIN regrette que cette démarche soit restée sans suite malgré les promesses du Pr LEMOINE de se mettre en rapport avec le Ministère de la Santé pour faire avancer notre reconnaissance.
- Audition par la commission des affaires sociales présidée par M. le Sénateur Alain MILON. Plusieurs amendements ont été proposés à la loi santé 2015 par le SNSH en particulier sur la reconnaissance de nos statuts à l'hôpital, aucun n'a été retenu.



Syndicat National des Scientifiques Hospitaliers

Organisation Syndicale Régie par le Titre 1^{er} du Livre IV du Code du Travail (article L-410-1 et suivants)
Numéro SIREN / SIRET : 750 230 849 00010 - Catégorie juridique : 8420 - Code APE : 941Z

Siège National : CHU de Dijon | Plateau Technique de Biologie | 2 rue Angélique Ducoudray | BP 37013 | 21070 Dijon Cedex
03 80 29 51 06 | www.snsn.info | contact@snsn.info | @DrSciencesSNSH



- Rencontre de Mme Françoise GATEL, Sénatrice de l'Ille et Vilaine, par la section de Rennes pour exposer la situation professionnelle des scientifiques au sein du CHU de Rennes.
- Saisie de la Haute Autorité de Santé sur le bon usage du titre de Docteur. Le SNSH a en partie obtenu gain de cause avec l'utilisation à présent de Docteur suivi de la spécialité. Mais cette disposition n'est toujours pas conforme à la législation.
- Participation à la journée de la Communauté Française des Docteurs organisée par l'ANDès à Marseille. Le SNSH a été soutien financier de cette journée.

L'approbation du rapport moral est votée à l'unanimité.

b. Rapport financier 2015

La Trésorière, Anne DONZEL donne lecture du rapport financier 2015 ainsi que du prévisionnel 2016.

Syndicat National des Scientifiques Hospitaliers Compte de résultat du 01/01/2015 au 31/12/2015

Compte de résultat			
Charges		Produits	
Achats	401.97€	Autres produits de gestion courante	2021.44€
Fournitures administratives	401.97€	Cotisations	2021.44€
Services extérieurs (1)	50.72€	Produits financiers	22.60€
Documentation Techniques	50.72€	Produits financiers	22.60€
Services extérieurs (2)	1828.96€	Produits exceptionnels	144.00€
Publicité, publications, relations publiques	606.48€	Autres produits exceptionnels	144.00€
Déplacements, missions et réceptions	1054.88€		
Frais postaux et frais de télécommunications	68.00€		
Services bancaires et assimilés	99.60€		
Autres charges de gestion courante	300.00€		
Charges diverses de gestion courante	300.00€		
TOTAL CHARGES	2581.65€	TOTAL PRODUITS	2188.04€
		RESULTAT	-393.61€

Syndicat National des Scientifiques Hospitaliers
Bilan du 01/01/2015 au 31/12/2015

Bilan			
ACTIF		PASSIF	
Immobilisations		Capitaux	
Immobilisations corporelles	369.00€	Eléments en instance d'affectation	3469.76€
Investissements	369.00€	Report à nouveau (solde créditeur)	3533.59€
TOTAL	369.00€	Report à nouveau (solde débiteur)	-63.83€
Trésorerie		Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)	-393.61€
Banques, établissements financiers et assimilés	2563.15€	Résultat de l'exercice (excédent)	0.00€
COMPTE COURANT	739.31€	Résultat de l'exercice (déficit)	-393.61€
LIVRET BLEU	1823.84€	TOTAL	3076.15€
Caisse	144.00€		
Caisse	144.00€		
TOTAL	2707.15€		
TOTAL ACTIF	3076.15€	TOTAL PASSIF	3076.15€

- Suite à des questions, il est précisé que :
 - o L'immobilisation corporelle de 369 € correspond à l'achat d'un ordinateur ;
 - o Que les 144 € de recettes exceptionnelles correspondent à une erreur de trésorerie en notre faveur ;
 - o Que les frais bancaires « importants » incluent les frais annuels d'utilisation d'un logiciel de comptabilité en ligne « Citizenplace » nous permettant d'éditer une comptabilité conforme au plan comptable.
 - o Les comptes du SNSH sont légèrement déficitaires sur 2015, mais globalement excédentaires.

Le rapport financier 2015 soumis aux votes est adopté à l'unanimité

c. Prévisionnel 2016

PRODUITS		
<u>Classe 7 - Comptes de Produits</u>		
<u>Sous-Classe 70: Vente de produits fabriqués, prestations de service, marchandises</u>		
7063: Produits des prestations rendues commissions sur publicité		-
	Total sous-classe 70 :	-
		-
<u>Sous-Classe 74: Subventions de fonctionnement</u>		
7421: Subvention CFE-CGC		1 500,00 €
	Total sous-classe 75 :	1 500,00 €
		-
<u>Sous-Classe 75: Autres produits de gestion courante</u>		
7580: Cotisations membres (perçues à date d'échéance annuelle de la cotisation n-1)		2 600,00 €
	Total sous-classe 75 :	2 600,00 €

<u>Sous-Classe 76: Produits financiers</u>		-
7681: Autres produits financiers (intérêts Livret.A)		20,00 €
Total sous-classe 76 :		20,00
		€
<u>Sous-Classe 77: Produits exceptionnels</u>		-
7713: Libéralités perçues (abandons de frais)		-
7780: Autres produits exceptionnels (revente billets trains - déplact réunions)		-
Total sous-classe 77 :		-
		€
		-
TOTAL Classe 7		4 120,00 €
TOTAL PRODUITS		4 120,00 €

BUDGET PREVISIONNEL 2016 (CHARGES / PRODUITS) Syndicat National des Scientifiques Hospitaliers

CHARGES		
<u>Classe 6 - Comptes de Charges</u>		
<u>Sous-Classe 60 : Achats</u>		
606400: Fournitures administratives		400,00 €
Total sous-classe 60 :		400,00 €
		-
<u>Sous-Classe 61: Services Expérieurs</u>		
6181: Documentation générale		70,00 €
6183: Documentation technique		40,00 €
Total sous-classe 61 :		110,00 €
		-
<u>Sous-Classe 62: Autres Services extérieurs</u>		
6236: Catalogues et imprimés (flyers, sondage national, rapports)		250,00 €
6238: Publicité, Internet (site web et marketing mailing lits)		350,00 €
6251: Déplacements, missions, réceptions		1 500,00 €
6261: Frais postaux		50,00 €
6271: Services bancaires		160,00 €
6281: Cotisation SNSH à la CFE-CGC		1 300,00 €
Total sous-classe 62 :		3 610,00 €
		-
		-
TOTAL Classe 6		4 120,00 €
		-
TOTAL CHARGES		4 120,00 €
		-
<u>Excédent de l'exercice</u>		-
		€
		-
		€
		-
CHARGES + EXCEDENT		4 120,00 €

Le prévisionnel pour l'exercice 2016 s'élève à 4120€. Mme DONZEL a ajouté que 1500€ devront être provisionnés pour l'adhésion probable du SNSH à la CFE-CGC.

Le budget prévisionnel 2016 soumis aux votes est adopté à l'unanimité

4. Vote en vue d'une éventuelle augmentation des cotisations 2017 à 50 € et appel des cotisations au 1^{er} janvier de l'année civile.

- Jusqu'à présent, l'appel des cotisations se faisait à terme échu des 1 an après l'adhésion initiale. Cette solution est devenue lourde à gérer. Aussi, par souci de simplification il est proposé que le **renouvellement des cotisations se fasse au mois de janvier à partir de 2017** au lieu de la date anniversaire de la première adhésion (**voté à unanimité**).
- Il est proposé d'augmenter les cotisations de 45 à 50€ pour l'année 2017 (*voté à unanimité moins un refus*).
- A ce sujet, E. FLORENTIN a fait remarquer l'utilisation accrue du site PayPal par les adhérents, ce qui a augmenté notre nombre de renouvellement. Ceci étant, cette solution fait que ne nous sont reversés que 43,22 € nets pour une cotisation de 45 € payée par l'adhérent.
- G. BELLIOU rappelle également que 66% de la cotisation est déductible des impôts ce qui revient à payer une cotisation à 15 €.
- Il est également rappelé que certains syndicats généralistes font acquitter une cotisation fixée à 1% du salaire net mensuel (*soit 240 € annuels pour un salaire mensuel net de 2000 €*)
- Certains adhérents ont cotisé courant septembre ou octobre 2015. Il serait difficile de solliciter une cotisation 2016 de 45 € pour 2 ou 3 mois d'adhésion avant de solliciter la nouvelle au 1^{er} janvier 2017. Il a été voté que les cotisations 2016 seraient calculées au prorata des mois restant à accomplir sur 2016 en tenant compte de la date anniversaire de la première adhésion soit environ 3,75 € / mois.
- La proposition d'une cotisation réduite pour les primo-adhérents au SNSH a été rejetée.

5. Proposition d'affiliation du SNSH, en tant que syndicat affilié, à la CFE-CGC

E. FLORENTIN a fait un bref exposé de la réunion avec Simon-Pierre POLICCIARDI – Secrétaire Général National CFE-CGC des Fonctions Publiques, au sujet de l'affiliation du SNSH à la CFE-CGC. Dans le cadre des discussions, il a été évoqué l'application du décret 2015-1434 « relative aux agents non titulaires de la FP » et sur la création des commissions paritaires représentatives des professionnels contractuels dans la fonction publique hospitalière.

Après discussion, un consensus s'est rapidement dégagé sur le bien-fondé de l'affiliation du SNSH à la CFE-CGC, devant aboutir à la constitution de listes communes pour les élections.

L'adhésion du SNSH à la CFE-CGC devrait coûter environ 52 € par adhérents en « primo-adhésion » au SNSH. Reste à dégager une marge de 2 € supplémentaires. Il nous sera sans doute également possible de bénéficier de subventions de la part de la CFE-CGC elle-même voire d'autres structures type conseils départementaux, régionaux, villes, etc...

Le projet d'affiliation a été approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Il a été également acté la modification de la forme juridique des fédérations régionales (autonomes) en sections du SNSH. Des courriers en ce sens seront adressés aux Directrices Générales des CHU de Rennes et de Marseille.

Une réunion aura lieu le 30 juin prochain entre Simon-Pierre POLICCIARDI et les représentants de la section de Rennes.

Est évoquée également la plus grande facilité d'ouvrir des sections du SNSH dans les établissements, puisqu'un simple courrier de notification aux Directeurs de ces établissements est nécessaire.

6. En cas de vote favorable du point n°5, modification des statuts :

L'article 5 des statuts précédemment ainsi rédigé « Article 5 : AFFILIATION. Le syndicat se réserve le droit de s'affilier à un autre syndicat qu'il lui appartiendra de définir »

est modifié de la manière suivante :

« Article 5 : AFFILIATION. Le SNSH est affilié à la Fédération CFE-CGC des Fonctions Publiques, ou à tout autre nom qu'elle pourrait se donner ultérieurement ; la Fédération étant elle-même affiliée à la Confédération Française de l'Encadrement - CGC (CFE-CGC), ou à tout autre nom qu'elle pourrait se donner ultérieurement. Le SNSH se réserve le droit de modifier sur avis de l'assemblée générale cette orientation. »

Par ailleurs, il est ajouté un article supplémentaire

« Article 14.1 : SECTIONS SYNDICALES

Les adhérents peuvent, lorsque les circonstances le justifient, se regrouper en Section Syndicale. La Section Syndicale se réunit de façon autonome suivant le besoin syndical nécessaire ou sur convocation du Bureau National.

Sauf dispositions contraires dans les présents Statuts, les Sections Syndicales, statuent à la majorité des membres présents ou représentés. Chaque membre présent dispose de sa voix et de celles pour lesquelles il a reçu un pouvoir écrit, même par voie électronique. Chaque membre présent ne peut disposer de plus de deux voix en plus de la sienne.

Les Sections Syndicales sont composées :

- *d'un Président de Section ;*
- *d'un Secrétaire général de Section ;*
- *d'un Trésorier de section ;*
- *de Membres. »*

Enfin :

Le mot « fédération » présent dans les statuts initiaux est remplacé par le mot « section »

L'Assemblée générale réunie ayant voté favorablement les modifications soumises, notification en sera faite aux services juridiques de la mairie de Dijon

7. Elections au Conseil d'Administration :

Sont élus au conseil d'administration national :

- Dr Elise BANNIER (Rennes)
- Dr Fabrice CHATONNET (Rennes)

Félicitation aux nouveaux élus.

8. Questions diverses :

- La Section de Rennes tient à signaler que :
 - o la situation au sein de leur CHU est toujours très compliquée.
 - o L'écriture d'un rapport sur la situation de tous les ingénieurs (Bac+5 ou Bac+8 – il est impossible de connaître les diplômes des agents par la DRH) du CHU de Rennes est en cours. Ce rapport sera envoyé à la fédération nationale dès que possible.
 - o Il a été souligné en particulier l'ambiance délétère qui régnait avec certains hospitalo-universitaires. Pressions et intimidations sont fréquentes alors que le SNSH a été identifié comme un élément perturbateur.
 - o L'absence de reconnaissance du SNSH par la direction s'est traduite par le refus des 10 jours d'absence pour activité syndicale à la Présidente de la section locale et à son Secrétaire Général. L'activité syndicale est par conséquent hors temps de travail.
- Le SNSH souligne quant à lui la suppression de soutien financier notamment par suppression d'une demi-douzaine de cartouches d'encre annuelle, car le syndicat n'est pas représentatif et ne peut bénéficier de moyens matériels de la part de l'administration.

L'assemblée générale est levée à 13h

Par mandement du SNSH
Le Secrétaire Général
Dr Gaël BELLIOT